



DÉCISION

LE MAIRE DE LA VILLE D'APT

RÉF: EG/AB

N° 001296

Don de 12 000 euros de la société Tapioca Films pour le financement de la réalisation du court métrage « Entre les Mots, le Silence » par la réalisatrice Diane Bertrand.

Publié le :

18/06/2025

Vu, l'article L2122-22 du Code des Collectivités Territoriales.

Vu, la délibération n° 002738 du 20 juillet 2021, portant délégation du conseil municipal au Maire.

Considérant, la volonté de la collectivité de mener une politique de démocratisation culturelle à destination des jeunes publics,

Considérant, que ce projet de court métrage réalisé avec un groupe de jeunes aptésiens et encadré par une réalisatrice professionnelle et une enseignante de la cité scolaire Charles de Gaulle entre dans le champ de l'éducation artistique et culturelle,

Considérant, que ce projet reçoit l'appui logistique et administratif de la direction des affaires culturelles,

DÉCIDE

Article 1 :

La commune d'Apt accepte de recevoir le don de 12 000 € (douze mille euros) de la part de la société Tapioca Films représentée par M. Jean-Pierre JEUNET pour le financement du court métrage « Entre les Mots, le Silence ».

Article 2 :

La société Tapioca Films accepte de réaliser ce don sans aucune contrepartie.

Article 3 :

Ce don sera encaissé en recettes de fonctionnement sur le chapitre 74 par le comptable public du SGC de Pertuis.

Article 4 :

Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de Vaucluse
- Le comptable public de la collectivité

Fait à APT, le 13/06/2025

Le Maire d'Apt
Véronique ARMAUD-BELOU

Accusé de réception en préfecture
084-210400034-002738-001296-AR
Date de réception en préfecture : 18/06/2025